



## COMITE DE PILOTAGE du CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL Du mercredi 5 octobre 2018

### COMPTE RENDU

#### Séance du 5 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre, à quatorze heures trente, le Comité de pilotage du CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE avec le PETR VIDOURLE CAMARGUE, s'est réuni en séance, à Vauvert - salle du conseil communautaire de la communauté de communes de Petite Camargue.

#### Présents :

Région : Denat Jean (conseiller régional), Bergeon Jean-Luc (conseiller régional), Eybacin Nathalie (DATRM), Gazull Stéphane (DATRM)

Département : Sarzi Gilbert (CD30 DATH), Promayon Laure (CD30, DATH), Benoit Camille (CD30)

PETR : Martinez Pierre (président du PETR et président de la CCPS), Pélissier Laurent (président de la CCTC), Estève Jean-Baptiste (Président de la CCRVV), Franc Jean-Paul (président de la CCPC), Crouzet Philippe (dgs CCPL), Diaz-Turquay Karine (chargée de mission CCPL), Charlier Maxime (directeur PETR), Dumas Camille (Chargée contractualisations PETR).

Le Comité de pilotage est accueilli par M. Jean-Paul Franc.

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la réunion en confirmant l'engagement et l'enthousiasme du PETR dans cette nouvelle contractualisation, ainsi que la bonne marche des choses sur le territoire et présente l'ordre du jour :

**I- Présentation des politiques contractuelles de la région 2018-2021** par M. Denat et M. Bergeon

**II- Présentation du contrat 2018-2021** par le PETR

**III- Examen de la programmation 2018** par le PETR et la Région

**IV- Questions diverses**

#### **I - POLITIQUES CONTRACTUELLES 2018-2021 DE LA REGION :**

M. Denat présente les politiques contractuelles et appuie son discours sur la souplesse du dispositif qui permet de répondre à la réalité des territoires. Le contrat régional permet de réunir les financeurs afin de se concerter et à travers sa maquette de programmation accueillir de nouveaux projets au fil de l'eau. Des projets exemplaires sont cités, notamment l'installation de l'entreprise « La botte gardienne » à Aigues-Vives où la Région Occitanie a pu accompagner l'investissement.

Les contrats se déclinent de la manière suivante :

- Des contrats pour 4 ans avec les territoires ruraux pour agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi et bâtir des projets de territoire qui rencontrent les orientations et les priorités régionales
- Thématiques principales : le développement économique, l'innovation, l'économie circulaire, l'enseignement supérieur, la recherche, la formation, la mobilité et l'intermodalité, le numérique, la transition écologique et énergétique, le logement, la santé, la culture, le tourisme, le sport, la petite enfance, les espaces publics...

- Rappel des principales orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du territoire : Occitanie 2040, Grands Sites Occitanie, Mobilités, Région à énergie positive à l'horizon 2050, littoral 21

M. Bergeon ajoute que ce territoire sait travailler au-delà des frontières administratives puisqu'il a pu accompagner en 2014 le rapprochement du PETR et de la communauté de communes du Pays de Lunel autour des fonds européens. C'est un territoire qui travaille aussi sur l'œnotourisme.

## II- CONTRAT 2018-2021 :

M. Charlier présente le contrat à valider en séance.

### Rappel du calendrier :

- 4 avril 2018 cotech n°1 (présentation de la politique contractuelle, premiers échanges sur la méthodologie)
- 15 mai 2018 : cotech n°2 (échanges sur la construction du contrat avec le territoire et les EPCI, travail sur la vision croisée de enjeux territoriaux départementaux et régionaux)
- 5 octobre 2018 : comité de pilotage (validation du contrat cadre et des projets de la maquette 2018)
- 7 décembre 2018 : CP Région (approbation du contrat et du programme opérationnel)

### Le contrat se compose :

- D'un contrat cadre
- De programmes opérationnels

Il possède des dispositifs d'intervention spécifiques :

- Une dotation dédiée à l'innovation et à l'expérimentation
- Un soutien à l'ingénierie
- Une modulation des taux d'intervention pour financer certains équipements (sportifs, culturels, touristiques)
- Des aides spécifiques aux projets s'inscrivant dans des contractualisations Bourg-centre

### Chaque partenaire a identifié les principales orientations stratégiques vis-à-vis du territoire :

#### Les principales orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du territoire

- Occitanie 2040 (le SRADDET)
  - L'interpellation régionale a constitué le socle du dialogue contractuel avec le territoire et permis d'identifier les enjeux et objectifs stratégiques partagés sur la base des 3+1 défis d'Occitanie 2040 :
    - Attractivité
    - Coopération territoriale
    - Rayonnement
    - Transition écologique et énergétique
- Grand Site Occitanie
  - Labellisation du GSO « Aigues-Mortes, Camargue gardoise, Saint-Gilles », porté par le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise
- Les Mobilités
  - Développer l'éco-mobilité, l'intermodalité, participer au désenclavement des territoires ruraux et à la désaturation des territoires urbains
- Devenir une Région à Energie Positive à l'horizon 2050 (REPOS)
- Le Plan Littoral 21

## Les principales orientations stratégiques du Département du Gard vis-à-vis du territoire :

Le Pacte pour les Gardois 2016-2021 fixe le cap du Département autour de 3 grands thèmes :

- **Un Gard innovant pour réussir les défis de l'avenir.**
  - Réussir la transition numérique
  - Développer et moderniser les grands équipements stratégiques
  - Relever le défi de la transition énergétique.
- **Un Gard attractif pour construire le Département de demain**
  - Consolider l'attractivité des territoires
  - Conforter l'attractivité des territoires
  - Garantir la qualité de vie des territoires
- **Un Gard solidaire pour protéger les gardoises et les gardois**
  - Soutenir les jeunes gardois
  - Conforter la citoyenneté
  - Garantir une solidarité responsable et l'accès au juste droit

Ces orientations s'appuient sur le **Schéma d'aménagement durable Gard 2030**

## Le projet de territoire du PETR Vidourle-Camargue :

**Un diagnostic initial basé sur :**

- La charte de développement du territoire
- Les travaux de concertation effectués en 2015 durant les candidatures aux fonds européens (LEADER - ATI - DLAL FEAMP) qui ont permis d'actualiser la charte de développement
- Une actualisation de certaines données chiffrées en 30/06/2018

**La stratégie territoriale repose sur deux objectifs :**

- L'organisation d'un pôle d'équilibre entre Nîmes et Montpellier
- L'amélioration de l'image du territoire, le management de son attractivité et l'affirmation de son identité, afin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et développer l'activité touristique et économique.

**4 objectifs transversaux :**

Le management de l'attractivité, le développement durable, le soutien et développement d'actions intégrées, le développement du vivre ensemble et de la citoyenneté.

## Les enjeux, objectifs et mesures du contrat sont présentés :

### ○ **Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie**

Mesure 1.1.a : Mise en valeur des espaces publics

Mesure 1.1.b : Renforcement des Bourgs-Centres

Mesure 1.2.a : Garantir l'accessibilité des bâtiments publics

Mesure 1.2.b : Maintien et développement des services de proximité

Mesure 1.2.c : Développement des équipements sportifs et leurs annexes

### ○ **Enjeu 2 : Mobilité**

Mesure 2.1.a : Mise en place de pôles d'échange multimodaux, développement du covoiturage et des interconnexions sur le territoire

### ○ **Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive - Valoriser les ressources locales**

Mesure 3.1.a : Rénovation et valorisation des patrimoines

Mesure 3.1.b : Création et développement d'aménagements touristiques

○ **Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique**

Mesure 4.1.a : Favoriser les éco-constructions ou éco-rénovations et les productions d'énergies de sources renouvelables

○ **Enjeu 5 : Innovation et Attractivité**

Mesure 5.1.a : Développement des itinérances et mobilités

Mesure 5.1.b : Développement d'une politique alimentaire locale et de l'utilisation des produits locaux dans la Restauration Hors Domicile

**Le contrat est mis en œuvre par la gouvernance suivante :**

- Comité local de pilotage
- Comité de programmation dit « comité des financeurs » organisé à l'échelle départementale

**III - PROGRAMMATION 2018**

22 opérations sont positionnées sur la maquette 2018. A noter que 9 communes se sont positionnées sur le dispositif « Bourg-centre » sur 16 identifiées sur le territoire.

CONTRAT territorial PETR Vidourle-Camargue - Programmation 2018																			
Les plans de financement indiqués sont prévisionnels. Ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Départemental et des Comités de Programmation des crédits d'Etat et d'Europe																			
Opérations	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût HT	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région		Conseil Départemental		Autres		Autofinancement		
					%	%	%	%	%	%	%	%	%	%					
<b>Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie</b>																			
<b>Mesure 1.1.a : Préserver des villes et des villages accueillants et solidaires : mise en valeur des espaces publics</b>																			
Requalification du centre ville : aménagement de la place, amélioration des accès piétons	Aubord	Aubord (2 435 habitants)		187 623	62 525	33%			37 525	20%	25 000	13%					125 099	67%	
Réaménagement de la place du temple	Fontanes	Fontanes (694 habitants)		234 000	46 751	20%					46 751	20%					187 249	80%	
Requalification du centre ville	Le Callar	Le Callar (2 447 habitants)		432 000	211 380	49%			129 600	20%	81 780	19%					220 620	51%	
<b>Mesure 1.1.b : Préserver des villes et des villages accueillants et solidaires : renforcement des bourgs centres</b>																			
<b>Mesure 1.2.a : Garantir l'accès aux services pour la population : garantir l'accessibilité des bâtiments publics</b>																			
Mise en accessibilité de l'hôtel de ville	Marsillargues	Marsillargues (6 280 habitants)		95 416	28 625	30%					28 625	30%					66 791	70%	
Mise en accessibilité de bâtiments publics	Aimargues, Le Callar, Vauvert	CDC Petite Camargue		127 053	38 115	30%					38 115	30%					88 938	70%	
Mise en accessibilité de l'hôtel de ville	Saint Just	Saint Just (3 197 habitants)		72 886	21 886	30%					21 886	30%					51 000	70%	
Mise en accessibilité de bâtiments publics à Vergeze et Aubais	Vergeze, Aubais	CDC Rhony vistre vidourle		68 040	20 466	30%					20 466	30%					47 574	70%	
Mise en accessibilité de la mairie	Aigues Vives	Aigues Vives (3 257 habitants)		398 351	150 000	38%			100 000	25%	50 000	13%					248 351	62%	
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Mus	Mus (1 413 habitants)		76 710	23 013	30%					23 013	30%					53 697	70%	
Mise en accessibilité de la Poste	Congenies	Congenies		164 783	94 382	57%			49 435	30%	3 751	2%	41 196	25%			70 401	43%	
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Beauvoisin	Beauvoisin		202 592	41 666	21%					41 666	21%					160 926	79%	
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crespian	Crespian		24 000	3 840	16%					3 840	16%					20 160	84%	
Mise en accessibilité de la salle Bizet	Vauvert	Vauvert (11 635 habitants)		118 183	19 885	17%					19 885	17%					98 298	83%	
<b>Mesure 1.2.b : Garantir l'accès aux services pour la population : maintien et développement des services de proximité</b>																			
Construction d'une médiathèque intercommunale	Aigues Mortes	CCTC		3 055 161	629 424	21%					629 424	21%					2 425 737	79%	
Rénovation et mise aux normes du Ciné-théâtre	Vergeze	Vergeze (5 127 habitants)		655 000	393 000	60%			131 000	20%	131 000	20%	131 000	20%			262 000	40%	
<b>Mesure 1.2.c : Garantir l'accès aux services pour la population : développement des équipements sportifs et leurs annexes</b>																			
<b>Enjeu 2 : Mobilité</b>																			
<b>Mesure 2.1.a : Limiter le recours systématique à la voiture individuelle : mise en place de pôles d'échanges multimodaux, et développement du covoiturage et d'interconnexion sur le territoire</b>																			
<b>Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive</b>																			
<b>Mesure 3.1.a : Valoriser les ressources locales : Rénovation et valorisation des patrimoines</b>																			
Rénovation du temple	Gallargues le Montueux	Gallargues le Montueux (3 745 habitants)		710 000	100 000	14%					100 000	14%					610 000	86%	
Rénovation thermique de l'hôtel de ville	Marsillargues	Marsillargues (6 280 habitants)		93 600	28 080	30%					28 080	30%					65 520	70%	
<b>Mesure 3.1.b : Valoriser les ressources locales : Création et développement d'aménagements touristiques</b>																			
Mise à jour de la micro signalétique de la ville (entrée de ville, identification parkings, RIS, jalonnements piétonniers, totems, quartiers, patrimoine)	Vauvert	Vauvert (11 635 habitants)		123 060	14 000	11%					14 000	11%					109 060	89%	
Valorisation culturelle et touristique du phare et du site de l'Épiguette	Le Grau du Roi	Le Grau du Roi (8 508 habitants)		1 900 000	1 285 560	68%	475 000	25%	335 560	18%	285 000	15%					614 440	32%	
Voie verte entre Lunel et Marsillargues	CCPL	CCPL		1 000 510	100 051	10%					100 051	10%							
<b>Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique</b>																			
<b>Mesure 4.1.a : Encourager l'efficacité énergétique : Favoriser les éco constructions ou les éco rénovations et les productions d'énergies de sources renouvelables</b>																			
Travaux de transition énergétique de la mairie	Montpezat	Montpezat (1 098 habitants)		67 719	54 175	80%			20 316	30%	16 930	25%	16 930	25%			13 544	20%	
<b>Enjeu 5 : Innovation - Attractivité</b>																			
Animation et fonctionnement contrat et GAL leader	PETR	PETR		136 414	125 976	92%	85 312	63%			30 000	22%	10 664	25%			10 438	8%	
<b>Mesure 5.1.a : Développer et organiser les mobilités : développement des itinérances et mobilités</b>																			
<b>Mesure 5.2.a : Favoriser une alimentation locale de qualité : développement d'une politique alimentaire locale et de l'utilisation des produits locaux dans la rhd</b>																			
<b>TOTAL MAQUETTE</b>				<b>0</b>	<b>9 943 101</b>	<b>3 492 800</b>	<b>35%</b>	<b>560 312</b>	<b>6%</b>	<b>803 435</b>	<b>8%</b>	<b>1 739 263</b>	<b>17%</b>	<b>199 790</b>	<b>2%</b>	<b>190 000</b>	<b>2%</b>	<b>5 549 842</b>	<b>56%</b>

#### IV - QUESTIONS DIVERSES :

Le département représenté par Gilbert Sarzi interpelle sur l'absence dans le contrat de la maîtrise du foncier agricole, politique soutenue par le département. Les élus répondent que le territoire active d'autres mesures pour cette thématique.

Le département se félicite sur la présence d'une mesure sur l'alimentation et pourra donc intervenir à l'accompagnement des projets à travers ce contrat.

M. Pélissier, rejoint par M. Martinez, interpelle sur l'éligibilité des PEM. Plus d'éléments sont nécessaire pour donner une réponse.

La région rappelle que le dépôt des dossiers est obligatoire avant le commencement des travaux. Un accusé de réception est délivré pour chaque dossier.

Certains projets n'apparaissent pas sur la maquette 2018, car ils concernent des communes qui candidatent au dispositif « Bourg-centre », ils seront ajoutés après la signature de chaque contrat entre les communes et la Région.

Le département du Gard interpelle le PETR sur le retrait de son financement de fonctionnement dès 2019.

Pas d'autres remarques.

**A la demande du président du PETR, le comité de pilotage valide à l'unanimité le contenu du CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE avec le PETR VIDOURLE CAMARGUE.**

**La séance est levée à 15h45.**

**Le Président,  
Pierre MARTINEZ**

